



Monsieur Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères et européennes

Le 27 septembre 2010

Objet : Appel urgent pour décharger la Commission européenne de son mandat sur les Accords de partenariat économique (APE)

Monsieur le Ministre,

Le 27 Septembre 2010 marque le 8ème anniversaire du lancement des négociations des Accords de partenariat économiques (APE). Près de trois ans après l'échéance du 31 décembre 2007 la majorité des négociations des APE est encore dans l'impasse. Les commissaires européens du Commerce et du Développement ont invité les Etats membres à proposer de nouvelles orientations pour la suite des négociations.

Les organisations de la société civile européenne et des pays ACP ont depuis longtemps exprimé leurs préoccupations au sujet des négociations des APE. Le mandat que le Conseil a donné à la Commission le 12 Juin 2002 allait bien au-delà des exigences de l'OMC et de Cotonou. Il reflétait la philosophie de la politique commerciale de l'UE de l'époque, mais n'était pas adapté à des négociations visant à établir un régime commercial favorable au développement avec un groupe de pays constitué pour la majorité de Pays les moins avancés (PMA), en particulier en Afrique.

Le blocage des négociations et la réticence ou le refus de plusieurs Etats ACP à signer les APE sont, à notre avis, une illustration du fait que les conditions clés de l'Accord de partenariat de Cotonou n'ont pas été respectées. L'Accord de Cotonou énonçait en effet *le respect des choix politiques et des priorités de développement [des pays et régions ACP], et la prise en compte de leurs différents besoins et niveaux de développement*.

Nous vous appelons à saisir l'occasion de la réunion informelle des Ministres de la Coopération au Développement de l'Union européenne des 21 et 22 Octobre prochains, pour décharger la Commission de son mandat concernant les APE. Il est temps d'adapter la politique commerciale de l'UE afin de prendre en compte la réalité économique des pays ACP et la conjoncture de crise. L'UE doit cesser d'insister sur la signature d'accords complets basés sur un fort degré d'intégration, qui ne sont exigés ni par l'OMC ni par l'Accord de Cotonou, et que la majorité des pays ACP ne juge pas nécessaire ni possible.

Contacts :

Oxfam France : Jean-Denis Crola / jdcrola@oxfamfrance.org / 01 56 98 24 40
CCFD-Terre Solidaire : Ambroise Mazal / a.mazal@ccfd.asso.fr / 01 44 82 81 00

L'UE devrait envisager d'autres perspectives pour assurer la continuité de l'accès des pays ACP au marché européen.

Plusieurs options sont possibles. Par exemple, compte tenu des crises économique, financière et alimentaire actuelles, l'OMC pourrait accorder une dérogation pour la mise en œuvre d'un régime commercial préférentiel avec l'Afrique Sub-saharienne et le Pacifique basée sur les franchises de droits et de contingents. L'UE pourrait également adapter les différents outils du Système de préférences généralisées afin d'englober à la fois les PMA et des pays « économiquement vulnérables ».

Étant donné que la plupart des pays d'Afrique et du Pacifique sont des PMA ou des petits Etats insulaires, les régions de l'Afrique et le Pacifique peuvent être considérées en tant que telles comme les régions les moins développées et bénéficier du régime commercial Tout sauf les armes (TSA).

De telles solutions permettraient de combler les brèches que les APE intérimaires ont causé dans les régions, et aux pays ACP de poursuivre leurs intégrations régionales à leur propre rythme, sans être affectés par les exigences de l'UE.

Afin d'échanger plus avant sur ce sujet et de vous présenter nos positions, nous sollicitons un rendez-vous dès que possible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

AITEC
ATTAC France
AVSF
CCFD-Terre Solidaire
CFSI
Oxfam France
Réseau Foi&Justice Afrique Europe

ⁱ Accord de Cotonou, Chapitre 1, Art. 34, 35.

Contacts :

Oxfam France : Jean-Denis Crola / jdcrola@oxfamfrance.org / 01 56 98 24 40
CCFD-Terre Solidaire : Ambroise Mazal / a.mazal@ccfd.asso.fr / 01 44 82 81 00